

DEPARTEMENT DU LOIRET (45)

CANTON DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° de délibération :

20234/12/23

Date de convocation du Conseil Communautaire :

15/12/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : **46**

Présents : **36**

Absents : **4**

Pouvoirs : **6**

Votants : **42**

Résultats du vote

Pour : **42**

Contre : **0**

Abstention : **0**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Quatre Vallées dûment convoqué, s'est réuni en présentiel, à la salle du Conseil à Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur Gérard LARCHERON, Président.

Présents : M. Jean-Luc D'HAEGER, M. Jean-Claude DELLION, M. Jean-Louis VERCROYSEN, Mme Françoise BERNARD, M. Daniel CONSTANT, Mme Isabelle MARTIN, M. Joël LELIEVRE, Mme Malika GUILLIN-VOLLETTE, M. Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER, Mme Delphine PELLET, M. Daniel FRISCH, Mme Sylvie DE KILKHEN, M. Gérard LARCHERON, Mme Muriel CHAUVOT, M. Frédéric NERAUD, M. Jacques DUCHEMIN, M. Alain BEAUNIER, Mme Evelyne LEFEUVRE, M. Philippe FOURCAULT, Mme Martine RICHARD, M. Eric CAILLARD, Mme Marie-José THOMAS, Mme Christine CREUZET, M. Philippe HALOT, M. Daniel MARIA, Mme Brigitte CAILLET, M. Joël FACY, M. Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, M. Sébastien DEQUATRE, Mme Céline GADOIS, M. Claude LELIEVRE, Mme Françoise WOEHRLE, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés : Mme Angélique LEROY, M. Jean-François ACERRA, Mme Bernadette PERON, M. Jacques HUC.

Absents excusés et représentés : Mme Sylvie COSTA a donné pouvoir à M. Gérard LARCHERON, Mme Florence BAILLOUX a donné pouvoir à M. Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX a donné pouvoir à Mme Muriel CHAUVOT, M. Pascal DROUIN a donné pouvoir à Mme Christine CREUZET, M. Claude MADEC-CLEI a donné pouvoir à M. Daniel MARIA, M. Michel HARANG a donné pouvoir à Mme Françoise WOEHRLE.

Mme Muriel CHAUVOT est élue secrétaire de séance.

Certifié exécutoire

Date d'affichage :

OBJET : ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE D'EVOLUTION DU PLUI DE LA CC4V

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Schéma de Cohérence territoriale du Montargois en Gâtinais approuvé le 1^{er} juin 2017 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Quatre Vallées ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 2 février 2023, approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2024, approuvant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées ;

CONSIDERANT la demande de la commune de Nargis, de faire évoluer le zonage du lotissement des Bois de Vaux, afin de permettre la régularisation des constructions existantes,

CONSIDERANT la demande de changement de zonage pour le projet d'extension de la société Intermarché de Corbeilles afin de permettre la construction d'un bâtiment de stockage,

CONSIDERANT qu'après une année d'instruction sur la base du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, il convient de faire évoluer à la marge le règlement écrit et graphique, et d'autoriser des changements de destination de bâtiments au sein de zones Agricoles et Naturelles,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **DECIDE** le lancement d'une procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, pour répondre aux objectifs cités précédemment ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

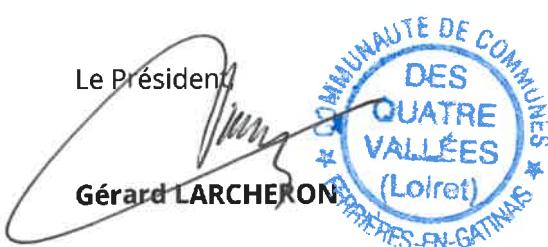
La secrétaire,



Muriel CHAUVOT

Le Président

Gérard LARCHERON



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.